

## Quand votre vie ne tient qu'à un fil !

© 04/07/2018 | 🧑 Sébastien Duquet • 📰 Terre-net Média

**Lignes à haute et moyenne tension, transformateur, poste électrique... à la campagne, le risque d'électrocution est partout ! Sans oublier l'augmentation croissante de la taille du matériel agricole. Pour limiter le risque d'accident, la rédaction rappelle les règles de prévention à respecter.**



*Les lignes haute tension qui traversent les parcelles représentent un danger mortel pour les agriculteurs. (@luctheo/Pixabay)*

**P**arcelles agricoles longées ou traversées par des **lignes électriques aériennes à haute tension de 15 à 20 000 volts**, installées à quelques mètres du sol. Engins agricoles qui prennent de la hauteur. **Transformateurs, postes électriques**, lignes aériennes ou souterraines, coffrets... le risque d'électrocution est bien réel et de plus en plus fréquent et responsable d'accidents graves, voire mortels.

Chaque année, les agriculteurs sont **victimes d'accidents graves** en lien avec les **ouvrages électriques**. Le plus souvent, le drame résulte d'un manque d'attention lors de travail à proximité de lignes aériennes haute tension.

À noter qu'en campagne, beaucoup de lignes de 15 à 20 000 volts traversent les parcelles et sont extrêmement dangereuses car situées à seulement 6 m au-dessus du sol. Sans compter que par habitude, l'attention du fermier diminue naturellement.

Pour éviter de provoquer un arc électrique, aussi appelé "amorçage", et d'entraîner l'électrocution, quelques **règles de prévention** simples existent :

### Que faire en cas d'accident ?

En cas d'amorçage ou de contact avec une ligne électrique, restez dans votre véhicule et essayez d'abaisser l'équipement ou de dégager l'engin pour supprimer le contact. Ne sauter de la cabine qu'en cas de nécessité absolue (si la machine prend feu par exemple). Surtout, **ne pas toucher la cabine pour éviter la mise à la terre !** Écartez-vous de la zone dangereuse à petits pas et à pieds joints. Appelez ensuite les secours : **Enedis** et/ou les pompiers.

Surtout, les autres personnes ne doivent pas s'approcher. Même si la ligne semble avoir été coupée, le courant risque de revenir à tout instant. Il ne faut surtout pas toucher une personne en contact avec la machine tant qu'elle est sous tension !

- rester à distance des installations haute tension dans la mesure du possible, particulièrement avec des engins de grande taille. Si vous ne pouvez pas éviter de manœuvrer à proximité, faites vous aider pour être alerté en cas de danger.
- il est important de connaître le **gabarit maximal de la machine** en tenant compte des pièces en saillie (vis de vidange et rehausse de trémie de la moissonneuse-batteuse, goulotte de l'ensileuse, rampes du pulvérisateur...).
- La hauteur de la ligne électrique doit être au moins supérieure d'un mètre à la **hauteur totale de l'engin**. Le producteur doit tenir compte du **dénivelé de la parcelle** ainsi que des modifications intervenues depuis la construction de la ligne (terrassment, andains...).

- Si la tension de la ligne n'excède pas 50 000 volts, la hauteur des câbles est d'au moins 6 m. Toutefois, avec le temps, les fils s'affaiblissent et perdent de la hauteur. En cas d'anomalie, contactez le gestionnaire, soit **Enedis** ou **RTE** (Réseau Transport Électricité).
- La **distance de sécurité** avec les installations jusqu'à 50 000 V est d'au moins 3 m. Si la tension est supérieure, celle-ci passe à 5 m.
- Proscrire le dépôt de produits sous la ligne (fumier, betteraves, ensilage, meule de paille...).
- Informer préalablement le chauffeur d'une ETA ou d'une Cuma des **zones de danger** lorsqu'il intervient sur le chantier.
- La nuit ou par mauvais temps, la **visibilité est réduite**. Du coup, la vigilance doit être accrue. Bien que le conducteur voit bien les poteaux, les câbles sont souvent invisibles.

## Une convention entre la MSA, RTE et Enedis

Irrigation, élagage, abattage d'arbres, conduite d'engins de grande hauteur, manipulation d'objets encombrants... autant de travaux qui exposent les agriculteurs au risque de contact avec les lignes électriques aériennes (ou câbles souterrains).

Chaque année, les agriculteurs sont victimes d'accidents pour avoir approché de trop près ou touché accidentellement une ligne électrique. Pour éviter cela, il faut respecter les consignes de sécurité et garder en tête que : "sous les lignes, prudence, gardez vos distances !".

D'ailleurs, la MSA, Enedis et RTE coordonnent leurs efforts au travers d'un accord de partenariat. **Nicolas Fiette**, chargé d'Innovation chez **Enedis**, a présenté l'application mobile **Vigilignes** à l'occasion de la **journée #AgTech** au Campus "les champs des possibles" de Châteaudun (Eure-et-Loir). Le principe est simple : il suffit d'installer l'application sur son smartphone pour recevoir une **alerte sonore** et vibratoire dès qu'une zone à risque approche. Le système attire l'attention de l'opérateur, qui redouble ainsi de vigilance.

Autre support de communication : Enedis diffuse une vidéo sur sa chaîne **YouTube**. Elle illustre les risques encourus par les agriculteurs lorsqu'ils travaillent sous les lignes avec un télescopique par exemple. Cliquer sur l'image pour lancer la lecture. Les images parlent d'elles-mêmes.

□

*Enedis alerte les agriculteurs sur les risques qu'ils encourent en travaillant sous une ligne électrique avec un télescopique.*